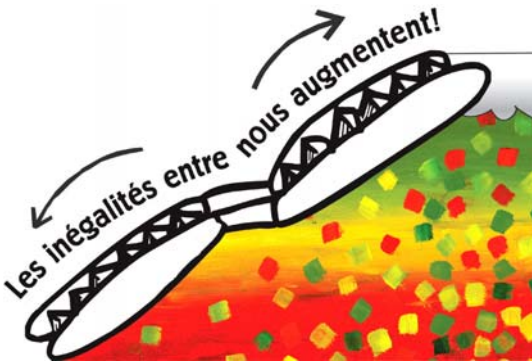




« Prospérité des régions, prospérité des personnes? »

Les mesures annoncées réduisent-elles les inégalités?



La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée en décembre 2002 à l'unanimité par l'Assemblée nationale, prévoit une action permanente et continue en direction d'un Québec sans pauvreté. **Elle impose de rejoindre d'ici 2013 les rangs des États industrialisés où il y a le moins de personnes pauvres.** L'action du gouvernement depuis a comporté certaines avancées pour les familles, très peu pour les personnes seules. D'autres mesures ont appauvri les plus pauvres et renforcé la discrimination, tout en contribuant à concentrer la richesse vers les plus riches. Le ministre des Finances parle cette année de prospérité des régions : il faut s'assurer que l'enrichissement des régions ne creusera pas les inégalités à l'intérieur des régions et que les conditions de vie de toutes les personnes, surtout les plus

pauvres, en seront améliorées. La lutte à la pauvreté est un investissement : elle ajoute à l'économie des dollars vitaux qui circulent dans l'économie locale et la stimulent. Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures groupées en fonction de leur impact sur les écarts. Au verso, quelques précisions sur ces mesures. À vous de pointer ce document à partir des annonces du budget et de voir si le gouvernement a fait son travail.



Mesures qui augmentent les écarts entre riches et pauvres

- ☐ Réduction de la taille de l'État
- ☐ Partenariats privé-public
- ☐ Déréglementation et réduction des charges des entreprises
- ☐ Paiement de la dette
- ☐ Baisses d'impôts
- ☐ Tarifications

Mesures qui génèrent de l'égalité dans la société

- ☐ Respect et protection de l'environnement
- ☐ Conciliation travail-famille
- ☐ Développement des garderies
- ☐ Investissements en santé et en éducation
- ☐ Économie solidaire

Mesures qui réduisent les écarts en améliorant les conditions de base

- ☐ Équité salariale et équité en emploi
- ☐ Financement du communautaire
- ☐ Application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
- ☐ Formation, insertion et accès à l'emploi
- ☐ Barème plancher (prestation de base garantie dans la loi couvrant les besoins essentiels)
- ☐ Logement social
- ☐ Exclusion des pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études
- ☐ Gratuité des médicaments prescrits à 12 000\$ de revenu et moins
- ☐ Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre
- ☐ Réparation des reculs à l'aide sociale (demi-indexations de 2005 et 2006 et modifications au règlement)



Les mesures annoncées augmentent-elles ou réduisent-elles les écarts? Quel est leur impact sur les plus pauvres? À qui profitent-elles en premier?
Mettent-elles en application la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ?



☐ **Réduction de la taille de l'État**

Profite à qui n'a rien à gagner de la mise en commun des richesses pour le bien commun et de leur redistribution selon les besoins.

☐ **Partenariats privé-public**

A pour effet de transférer des actifs publics vers le secteur privé. Coûte plus cher ou cause des effets pervers parce qu'il faut générer des profits en plus des coûts pour des travaux et services qui pourraient être dispensés sans rechercher un effet lucratif. Déjà amorcés.

☐ **Déréglementation et réduction des charges sociales et fiscales des entreprises**

Déjà bien avancées. Réclamées par le patronat. Défont la solidarité fiscale et sociale. Pas clair que ça maintient ou crée des emplois ou que ça améliore les conditions de travail. Risque en fait de provoquer le mouvement contraire.

☐ **Païement de la dette**

Présentée comme une façon de préserver l'héritage des générations futures. Le problème ? Cibler une telle priorité, sans engager d'abord le Québec à réduire les écarts entre riches et pauvres risque de conduire à des mesures augmentant les écarts. La première dette, c'est le déficit humain chronique.

☐ **Baisses d'impôts**

Le gouvernement a dans ses promesses des baisses d'impôt de 5 G\$ sur cinq ans. Augmente directement les écarts. N'a d'effet que sur qui paie des impôts et avantage les plus hauts revenus.

☐ **Tarifications**

Il faut de bons revenus pour préférer payer directement pour les garderies, les routes, les soins de santé, au lieu de cotiser ensemble.

☐ **Respect et protection de l'environnement**

Le gouvernement parle de développement durable. Résistera-t-il à l'accaparement des ressources naturelles par des intérêts privés ?

☐ **Conciliation travail-famille**

Assurer des espaces pour la vie personnelle et familiale plutôt que de céder à la compétitivité.

☐ **Développement des garderies**

Les garderies à 5\$ par jour sont passées à 7\$. Le nombre de places reste insuffisant. Le fédéral donne plutôt de l'argent aux parents.

☐ **Investissements en santé et en éducation**

Nécessité de maintenir des programmes universels. Mieux vaudrait maintenir l'accessibilité dans le régime public que de favoriser des solutions dans le privé.

☐ **Économie solidaire**

Crée de l'emploi, des services et des entreprises collectives dans une approche transformatrice de l'«économie au service des personnes et des communautés». Suppose le maintien du secteur public.

☐ **Équité salariale et équité en emploi**

À travail égal, salaire égal... Assurer une rémunération et des conditions de travail équivalentes quel que soit le statut d'emploi.

☐ **Financement du communautaire**

Crée de l'emploi, des services et des organisations dans une approche non marchande de l'activité humaine. Renforce les communautés et les personnes au bas de l'échelle. Développe le pouvoir citoyen, les solidarités, les sécurités et la cohésion.

☐ **Application de la loi 112**

La loi 112 stipule que d'ici 2013 le Québec compte parmi les nations industrialisées où il y a le moins de personnes en situation de pauvreté. On est bien mal parti. Le ministre des Finances va-t-il manifester un quelconque souci de la lutte à la pauvreté dans son budget?

☐ **Formation, insertion et accès à l'emploi**

Des mesures de qualité en quantité suffisante pour quiconque veut y participer. Changer la philosophie inefficace du tout à l'emploi pour faire confiance au potentiel des personnes et les soutenir.

☐ **Barème plancher**

Réduit les écarts. Couvre les besoins essentiels et réduit de graves déficits humains. Assure une sécurité de base. Est réinvesti à mesure dans l'économie locale.

☐ **Logement social**

Crise du logement qui perdure. Investissement toujours insuffisant malgré les promesses.

☐ **Exclusion des pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études**

La fiscalité ne comptabilise pas dans le revenu d'un parent la pension alimentaire versée pour un enfant, mais l'aide sociale et l'aide aux études, elles, la déduisent de la prestation du parent après le premier 100\$, ce qui en prive l'enfant. Cette discrimination doit cesser.

☐ **Gratuité des médicaments prescrits**

Les prestataires de l'aide sociale et les personnes recevant 94% ou plus du supplément de revenu garanti la regagnent à partir du 1^{er} juillet 2007. À assurer pour toutes les personnes ayant moins de 12 000 \$/an. Ne pas le faire entraîne des coûts humains et de santé plus grands pour l'ensemble de la société.

☐ **Appauvrissement zéro**

Maintient le pouvoir d'achat des plus pauvres. Empêche d'empirer. Réinvesti illico dans l'économie locale.

☐ **Réparation des reculs à l'aide sociale**

Il faut commencer à combler la perte de valeur des prestations d'aide sociale à un niveau de revenu qui permette de couvrir les besoins essentiels.

Tant que les besoins essentiels ne sont pas couverts dans les protections sociales, on condamne des gens à vivre dans le rouge, en marge du reste de la société. Objection aux mesures qui mettent des gens dans le rouge. Oui aux mesures qui font avancer vers un Québec sans pauvreté.

